

DREAL de Normandie

Cahier des charges régional de l'animation d'un site Natura 2000

1) Faire vivre le Document d'objectifs et le Comité de pilotage

- Promouvoir et faire connaître le DOCOB :
 - Sensibiliser les élus des collectivités à la thématique Natura 2000 (interventions courtes en conseils municipaux ou communautaires, rendez-vous directs avec les élus,...)
 - Réaliser régulièrement des opérations de communication générales ou ciblées sur les différentes thématiques : réunions d'information, articles, communiqués ou conférences de presse, soirées à thème, visites...
 - Réaliser régulièrement des supports d'information généraux ou ciblés.
 - Réaliser et mettre à jour un site internet relatif au site Natura 2000 ou utiliser le site internet de la collectivité, possibilité d'utiliser aussi les réseaux sociaux pour relayer les informations.
 - Contribuer à la mise à jour des fiches descriptives du ou des sites Natura 2000.
- Mettre ponctuellement à jour le DOCOB
 - Ajouter/supprimer ou actualiser les espèces et habitats dans le DOCOB.
 - Ajouter ou actualiser des cartes : cartographie des habitats, carte des collectivités concernées,..
 - Modifier si nécessaire la codification des mesures du DOCOB.
 - Ajouter si nécessaire de nouvelles actions en faveur des objectifs de conservation identifiés dans le DOCOB.
 - Compléter la charte Natura 2000 si nécessaire.
- Réunir et animer des groupes de travail en fonction de l'avancement des projets
- Réunir le comité de pilotage régulièrement (idéalement 1 fois par an) : information des membres du Copil sur la vie du site et validation des nouveaux éléments (ex : approbation de la charte ou mises à jour ponctuelles du DOCOB) [la réalisation et la diffusion du compte rendu sont à la charge de la structure animatrice, après validation par l'État].

2) Inciter à la bonne gestion du site avec les outils Natura 2000

- MAEC¹:
 - Participer à l'élaboration d'un programme agro-environnemental et climatique (PAEC) selon le cadrage de la Région et de la DRAAF.
 - Faire connaître les MAEC par des réunions publiques, des rencontres avec les agriculteurs, des fiches informatives...
 - Monter des dossiers MAEC (prise de contact, réalisation du diagnostic parcellaire,...).

¹ Si le poste d'animateur Natura 2000 ne comprend pas l'animation des MAEC, celui-ci doit tout de même faire le lien entre l'animation Natura 2000 et l'animation MAEC. L'animateur Natura 2000 doit donc accompagner l'animation MAEC

- Coordonner l'élaboration du PAEC et sa mise en œuvre avec les autres opérateurs MAEC, le cas échéant.
- Suivre les MAEC en cours de réalisation : aider les agriculteurs à suivre leurs engagements en répondant à leur demande de précisions et de renseignements, de manière collective ou individuelle et dans la mesure du possible, évaluer les résultats des actions engagées sur les milieux et les espèces visées à l'aide d'indicateurs de suivi.
- Contrats Natura 2000 :
 - Faire connaître les contrats Natura 2000 par des réunions publiques ou des rencontres avec les propriétaires et/ou les ayants droits, des fiches informatives.
 - Monter les contrats pertinents avec les objectifs du DOCOB, en partenariat avec les propriétaires et/ou ayants droits, incluant la réalisation d'un diagnostic détaillé du terrain.
 - Suivre les contrats en cours de réalisation : suivre les travaux et les résultats obtenus (photos avant, pendant, après, à faire ou récupérer auprès du bénéficiaire), évaluer les résultats des actions engagées sur les milieux et les espèces visées à l'aide d'indicateurs de suivi, participer sur demande aux contrôles ASP et/ou DDT(M), accompagner sur demande le signataire du contrat lors du dépôt de sa demande de paiement.
- Charte :
 - Faire connaître la charte par des réunions publiques et/ou des rencontres avec les propriétaires, des fiches informatives.
 - Aider les propriétaires désirant signer la charte à réaliser le diagnostic et à faire la déclaration auprès de la DDT(M) concernée ou des services fiscaux.

3) Inciter à la bonne gestion du site hors outils Natura 2000

- Gestion et restauration en dehors des contrats Natura 2000
 - Mobiliser les outils complémentaires aux outils Natura 2000 répondant à un ou des objectifs du DOCOB, afin de faire émerger des projets complémentaires. Exemples de projets : LIFE, projet hydraulique pour un marais, programme d'entretien de rivière, programme de restauration d'un site concernant plusieurs propriétaires, programme d'action captages prioritaires...
Valoriser les initiatives antérieures ainsi que les initiatives bénévoles.
 - Motiver et assister les structures partenaires à mettre en œuvre les objectifs du DOCOB
 - Contacter, informer et aider les différentes structures, concernées par des activités identifiées dans le DOCOB et étant susceptibles d'avoir un impact sur le site, à limiter leurs impacts (organismes socio-professionnels, chambres consulaires, collectivités, associations sportives, ou autres) : apport de données, participation à des réunions de concertation, conseils de bonnes pratiques...
- Favoriser un aménagement du territoire conforme aux objectifs du DOCOB
 - Contribuer à l'élaboration de documents de programmation et de planification (PLU, PLUi, SAGE,...) favorisant les objectifs du DOCOB : participation à des réunions de concertation, accompagnement des collectivités...

- Contribuer à l'élaboration de plans de gestion d'espaces naturels protégés dans ou à proximité du/des site(s) Natura 2000 suivi(s)

4) Faciliter la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000

- Aider à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000
 - Pour les projets susceptibles d'être soumis à approbation administrative dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000
 - Informer les élus et porteurs de projets potentiels sur le régime d'évaluation des incidences par des réunions d'information et des documents de communication
 - Mettre à disposition les connaissances existantes sur le site auprès des pétitionnaires.
 - Accompagner les pétitionnaires dans l'identification des impacts potentiels de leurs projets sur le ou les sites Natura 2000 et les aider à trouver des mesures d'atténuation pertinentes à mettre en place (L'animateur a bien un rôle de conseiller et ne doit pas se substituer au pétitionnaire).
 - Accompagner les services instructeurs à leur demande.

5) Suivi et évaluation

- Améliorer les connaissances et évaluer le ou les sites :
 - Améliorer la connaissance écologique ainsi que celle des enjeux, du fonctionnement et des acteurs du/des site(s). Un temps sera dédié à cet aspect dans le plan de charge de l'animateur.
 - Suivre les espèces et les habitats, leur état de conservation ainsi que les paramètres environnementaux.
 - Assurer une veille sur les espèces invasives.
 - Participer aux mises à jour des formulaires standards de données (FSD)
 - Transmettre les données sous format SINP (à indiquer dans les CCTP en cas de prestation)
- Assurer une veille sur le ou les sites et informer les services en cas de dégradations supposées
- Suivre l'animation : remplir annuellement les outils dédiés au suivi de l'animation : l'application SiNatura 2000 dès sa mise en place, la fiche vie de site (en Seine-Maritime et dans l'Eure), les comptes rendus d'activités et bilan d'actions sur le(s) site(s), y compris les actions hors outils Natura 2000...
- Monter les dossiers administratifs et financiers lié à l'animation du site

6) Participer à la vie du réseau Natura 2000

- Participer à des réunions de coordination régionale et/ou nationale organisées par l'État (DREAL, DDT-M, DRAAF ou MEEM) : réunion régionale des animateurs, journée d'échange...
- Participer à des réunions techniques ou d'information organisées par la Région
- S'intéresser à la vie des sites voisins pour travailler en cohérence et partager les expériences
- Suivre des formations spécifiques si nécessaire.